

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 3 décembre 2002, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENTE : madame Huguette Bussièrès.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames Hélène Roberge et Renée Roy.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Daniel Boudreau, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-093-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2002 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 19 novembre 2002.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Demande d'établissement de l'école de la Roselière / adoption
 - 6.2. Demande d'ouverture d'une école secondaire à vocation particulière Waldorf
 - 6.3. Demande d'établissement de l'École d'éducation internationale

- 6.4. Sélection / poste de directeur général adjoint
- 6.5. Loi sur les élections scolaires / désignation d'un président d'élection
- 6.6. Démissions pour retraite / personnel cadre
- 6.7. Taux de cotisation / Santé et sécurité au travail / année 2003
- 6.8. Demande de modification au calendrier scolaire / école de la Passerelle
- 6.9. Annexe B / modification à l'entente
- 6.10. Engagement / personnel cadre.

7. Information :

- 7.1. Affectation des cadres d'établissement 2002-2003 / état de situation
- 7.2. Rapport annuel 2001-2002 / dépôt
- 7.3. Développement organisationnel
- 7.4. Plan consolidé «Une école au cœur de sa communauté»
- 7.5. Plan de régionalisation de services en adaptation scolaire.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 5 NOVEMBRE 2002 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN
AJOURNEMENT TENUE LE 19 NOVEMBRE 2002**

C-094-12-02 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2002 et le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 19 novembre 2002.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

La directrice générale, madame Ginette Jacques, informe les membres du Conseil qu'une démarche a été effectuée auprès des députés du territoire quant au dossier du financement de l'éducation des adultes.

5. PAROLE AU PUBLIC

La directrice de l'école secondaire de Chambly, madame Marie VanDeMoortèle, accompagnée de monsieur Jean Lavallée, membre du conseil d'établissement, présentent les grandes lignes du projet éducatif de cette école.

Madame Danielle Simard, présidente du conseil d'établissement de l'école de la Roselière intervient afin que le Conseil des commissaires fasse preuve d'ouverture lorsqu'il se prononcera sur leur projet d'école secondaire à vocation particulière Waldorf. Un parent, monsieur Lavallière, désire savoir si les aspects positifs du projet ont été examinés.

AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Demande d'établissement de l'école de la Roselière / adoption

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné. Il répond ensuite aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

C-095-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que la demande d'établissement de l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier soit déposée et que son étude soit reportée.

Votent en faveur : 6

Votent contre : 10

La proposition de dépôt est rejetée à la majorité des voix.

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Considérant la résolution adoptée en ce sens par le conseil d'établissement;

Considérant l'avis du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants;

C-096-12-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de transmettre au ministère de l'Éducation une demande d'autorisation d'établir l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier.

Votent en faveur : 12

Votent contre : 4

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Messieurs Jean-François Rabouin, Alain Langlois et Jean-Louis Lachapelle enregistrent leur dissidence.

6.2 Demande d'ouverture d'une école secondaire à vocation particulière Waldorf

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

De longs échanges s'ensuivent et un projet de résolution est déposé pour étude.

C-097-12-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de retirer le deuxième considérant du projet de résolution qui se lit comme suit :

«Considérant les discussions tenues en séance de travail du Conseil des commissaires sur les impacts au point de vue de la pédagogie, de l'organisation scolaire, de la gestion des ressources».

Votent en faveur : 9

Votent contre : 7

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

C-098-12-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'ajouter l'alinéa suivant au projet de résolution susmentionné :

«Inviter les parents de l'école de la Roselière à échanger avec les conseils d'établissement des écoles secondaires du territoire de la Commission scolaire des Patriotes afin d'accueillir un projet particulier à l'intérieur de leurs murs».

Votent en faveur : 11
Votent contre : 4
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Considérant la demande des parents de l'école de la Roselière à l'effet d'ouvrir une école secondaire à vocation particulière Waldorf avec un acte d'établissement distinct;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de favoriser le développement de projets particuliers au sein de ses écoles secondaires, plutôt que l'ouverture d'écoles à vocation particulière, pour offrir à sa clientèle un enseignement diversifié et pour répondre à ses besoins;

Considérant les orientations ministérielles restrictives à l'égard de l'ouverture de nouvelles écoles à vocation particulière;

C-099-12-02 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge de ne pas donner suite à cette demande et d'inviter les parents de l'école de la Roselière à échanger avec les conseils d'établissement des écoles secondaires du territoire de la Commission scolaire des Patriotes afin d'accueillir un projet particulier à l'intérieur de leurs murs.

Votent en faveur : 15
Vote contre : 0
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.3 Demande d'établissement de l'École d'éducation internationale

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Considérant la résolution adoptée en ce sens par le conseil d'établissement;

Considérant la résolution du conseil des enseignants et enseignantes;

Considérant la résolution de l'assemblée générale du personnel enseignant;

Considérant l'avis du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants;

C-100-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de transmettre au ministère de l'Éducation une demande d'autorisation d'établir l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Sélection / poste de directeur général adjoint

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant le départ pour retraite en décembre 2002 du titulaire du poste de directeur général adjoint;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de combler ce poste;

Considérant le profil recherché pour ce poste;

Considérant le processus de recrutement et de sélection suivi;

Considérant la recommandation unanime du comité de sélection sur le choix du candidat;

C-101-12-02 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll de procéder à la nomination de *monsieur Yvan Gauthier* au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire des Patriotes et ce, à compter du 20 janvier 2003.

Que le mandat de monsieur Yvan Gauthier soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au Décret gouvernemental régissant les administrateurs scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Loi sur les élections scolaires / désignation d'un président d'élection

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 10 décembre.

6.6 Démissions pour retraite / personnel cadre

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de monsieur Pierre Aubry;

C-102-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur Pierre Aubry, directeur à l'école De Salaberry, laquelle sera effective le 31 mars 2003.

Que les conditions de départ de monsieur Aubry soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de monsieur Marcel Babeu;

C-103-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur Marcel Babeu, directeur adjoint à l'école Sainte-Marie, laquelle sera effective le 24 janvier 2003.

Que les conditions de départ de monsieur Babeu soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de madame Monique Montagne;

C-104-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission pour retraite de madame Monique Montagne, directrice à l'école de la Chanterelle, laquelle sera effective le 17 mars 2003.

Que les conditions de départ de madame Montagne soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de monsieur Pierre Gauthier;

C-105-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur Pierre Gauthier, directeur adjoint à l'école Le Tournesol, laquelle sera effective le 4 mars 2003.

Que les conditions de départ de monsieur Gauthier soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de madame Ginette Racine;

C-106-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission pour retraite de madame Ginette Racine, directrice adjointe à l'école secondaire du Mont-Bruno, laquelle sera effective le 3 janvier 2003.

Que les conditions de départ de madame Racine soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de monsieur Raymond Tremblay;

C-107-12-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de prendre acte de la démission pour retraite de monsieur Raymond Tremblay, directeur adjoint à l'école secondaire du Mont-Bruno, laquelle sera effective le 10 avril 2003.

Que les conditions de départ de monsieur Tremblay soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Taux de cotisation / Santé et sécurité au travail / année 2003

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant le rapport produit par la firme Gestion dossiers santé-sécurité;

C-108-12-02 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'accepter la recommandation de maintenir la limite de neuf (9) fois le salaire assurable assujetti à la CSST pour l'année 2003;

Et d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes les documents exigés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Demande de modification au calendrier scolaire / école de la Passerelle

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

Considérant le nombre élevé d'élèves à l'éducation préscolaire à l'école de la Passerelle;

Considérant la pertinence d'une activité d'accueil pour les futurs élèves;

Considérant que les élèves inscrits en 2002-2003 ont bénéficié d'une présence à l'école l'an passé pour une activité d'accueil;

C-109-12-02 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'autoriser l'école de la Passerelle à modifier son calendrier scolaire 2002-2003 dans le but de tenir une journée d'accueil au cours du mois de mai 2003 pour les élèves qui fréquenteront pour la première fois en septembre 2003.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Annexe B / modification à l'entente

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 10 décembre.

6.10 Engagement / personnel cadre

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 10 décembre.

7. INFORMATION :

7.1 Affectation des cadres d'établissement 2002-2003 / état de situation

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 10 décembre.

7.2 Rapport annuel 2001-2002 / dépôt

C-110-12-02 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de féliciter le personnel du secrétariat général pour l'excellente présentation et la qualité de cette publication.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.3 Développement organisationnel

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente un document produit par monsieur Pierre Crevier, étudiant au doctorat à l'Université de Montréal, sur le développement organisationnel de la Commission scolaire des Patriotes. Les membres expriment leur satisfaction face à cette recherche.

7.4 Plan consolidé «Une école au cœur de sa communauté»

La directrice générale, madame Ginette Jacques, informe les membres de l'assemblée que le Fonds Jeunesse a accepté le plan consolidé soumis en octobre dans son intégralité.

7.5 Plan de régionalisation de services en adaptation scolaire

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 10 décembre.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Danielle Simard désire remercier les membres du Conseil d'avoir gardé une «porte ouverte» quant à l'établissement d'une école secondaire à vocation particulière Waldorf.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est notamment question des sujets suivants :

- protocoles avec les villes;
- parc-école Au-Fil-de-l'Eau;
- tenue prochaine d'une réunion du Comité de la formation professionnelle, le 21 janvier 2003, à 17 h 30;
- coupures de presse;
- rapport d'étape / priorités de la Commission scolaire;
- demande d'information quant à l'organisation du Service des ressources humaines.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-111-12-02

À 21 h 40, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 10 décembre 2002, à 19 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag